

Délibération 2024-058

SEANCE DU 02 JUILLET 2024

Date de la convocation : mercredi 26 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi deux juillet, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LACOLLEY Daniel)

Excusés : ROUXEL Dominique, VASSELIN Denise, TRAVERT Dominique, MAUROUARD Arnaud.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : REMPARTS CHATEAU – APPROBATION AVANT-PROJET

Monsieur le Maire présente l'avant-projet des travaux de consolidation et de restauration des remparts du château, établi par le cabinet Architrav, maître d'œuvre
Il rappelle que l'opération a pour seuls objectifs les priorités de mise en sécurité et de préservation des ruines de l'angle Nord-Ouest des remparts de l'ancien Château. Ces maçonneries s'étaient effondrées en 1995, vers le cimetière bordant le côté Nord du site du château. Les précédents projets de restauration n'ont pas pu aboutir et les ruines ont continuées à se dégrader. Le financement prévisionnel de ce nouveau projet de travaux étant restreint, les interventions visent principalement à débarrasser les maçonneries de la végétation, à stabiliser, consolider et restaurer en recherche les vestiges en place. L'opération n'a pas pour ambition de remonter les remparts à leur niveau avant éboulement, ou de faire des restitutions.

Les travaux de restauration peuvent être réalisés selon le phasage suivant :

• **Tranche Ferme :**

Consolidation et restauration du rempart Ouest : Portion n°1

Durée prévisionnelle des travaux : 7 mois (hors période de préparation)

• **Tranche Optionnelle n°1 :**

Confortation et cristallisation des ruines de la tour des cigognes et du rempart Nord.

Durée prévisionnelle des travaux : 5 mois (hors période de préparation)

• **Tranche Optionnelle n°2 :**

Consolidation et restauration du rempart Ouest. : Portion n°2

Durée prévisionnelle des travaux : 13 mois (hors période de préparation)

Les travaux peuvent se répartir dans un lot unique : Échafaudage - Gros-œuvre - Maçonnerie - Pierre de Taille

Monsieur le Maire présente l'estimation de l'ensemble des travaux (valeur mai 2024) :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2	
Estimation travaux lot unique	329 700,00 €	205 500,00 €	682 500,00 €	1 217 700,00 €
Maîtrise d'œuvre	30 365,37 €	17 899,05 €	59 445,75 €	107 710,26 €
Assistant maître d'ouvrage (AMO)	10 060,00 €	3 970,00 €	-00 €	14 030,00 €
Total HT	370 125,37 €	227 369,05 €	741 945,75 €	1 339 440,17 €

Il précise que la tranche ferme et la tranche optionnelle n° 1 sont financées (inscription contrat de territoire de la Région et contacts avec la DRAC). En revanche, la tranche optionnelle n° 2 va au-delà du programme initial. Il propose donc de différer cette tranche de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet des travaux de consolidation et de restauration des remparts du château,
- Décide de retenir la tranche ferme et la tranche optionnelle n° 1,
- Décide de différer les travaux envisagés dans la tranche optionnelle n° 2,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations correspondantes,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces décisions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS